Ces heures de réunion d'information syndicale sont à déduire des heures annualisées (animations pédagogiques, réunions, APC).

Ecole : .....

A .....

le .....

A Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice de la ….. circonscription

Objet : réunion d'information syndicale

Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice

Les enseignant.e.s soussigné.e.s ont l'honneur de vous informer qu'ils.elles participeront aux réunions d'information syndicale du lundi 8 février et du lundi 21 mars 2016 de 11h50 à 13h20 à Gennevilliers organisées par SUD Education 92 et la CGT Educ'action 92, conformément aux articles 4 et 5 du décret numéro 82-447 du 23 mai 1982.

Veuillez accepter, Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Nom	Prénom	A déduire de	Signature